

UN NOUVEAU PROJET POUR **L'HIPPODROME DE BOITSFORT**



MASTERPLAN

LÀ OÙ VILLE ET FORÊT
SE RENCONTRENT





TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
2. HISTORIQUE ET SITUATION ACTUELLE	4
Un passé glorieux (1878-1987)	5
La réhabilitation du site (2014-2019)	6
La situation juridique	7
3. L'IMPORTANCE D'UNE FORÊT EN BORDURE DE LA VILLE	8
La forêt de Soignes	9
Une valorisation européenne et mondiale	11
4. UN NOUVEAU DÉPART POUR L'HIPPODROME	12
Le projet initial	13
Vigilance et points d'évolution	14
5. LE PROJET	16
Le développement de la fonction de «Porte de la Forêt»	17
Le renforcement de l'inclusivité	19
Le développement d'une pédagogie active invitant à la découverte de la nature	21
La gestion intégrée et la qualité environnementale des infrastructures et des services sur le site	25
6. LA GOUVERNANCE DU PROJET	30
7. LA MOBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC	34
8. LES PLANS DE MISE EN ŒUVRE	36
Le planning global	37
Le plan budgétaire	38
9. CONCLUSION	40
ANNEXE 1 : ILLUSTRATIONS D'EXPÉRIENCES DE VISITES SELON LES PUBLICS CIBLES	43
ANNEXE 2 : PLAN D'ENSEMBLE DÉTAILLÉ	44
ANNEXE 3 : PLAN DE LA MAISON DE LA FORÊT	45
ANNEXE 4 : PLAN DE LA PLAINE DE JEUX	46

01

INTRODUCTION



La transition vers une société attentive à l'environnement et au respect des équilibres naturels est plus que jamais à l'ordre du jour. La nécessité de préserver la nature au sein des villes devient de plus en plus évidente alors que la pression sur les écosystèmes s'accroît. La forêt de Soignes, ce magnifique espace naturel de 4.400 hectares, dont 1.657 hectares en Région bruxelloise, est dès lors concernée au premier chef par ces évolutions sociétales. Comment répondra-t-elle au mieux aux défis climatiques et socio-culturels ? Comment préserver la forêt et sa biodiversité et, dans le même temps, permettre aux citoyens bruxellois et autres visiteurs de se reconnecter à la nature, source de bien-être, de détente, de loisirs ? Comment permettre aux enfants, jeunes et adultes de mieux connaître la nature et de participer activement à sa préservation ?

Ces questions se posent avec encore plus d'acuité en période de crise sanitaire.

Afin d'y répondre, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de consacrer le site de l'ancien Hippodrome de Boitsfort, situé au sud-est de la capitale, dans la commune d'Uccle, en bordure de la forêt de Soignes, à la création d'un espace vert récréatif et éducatif d'envergure régionale.

L'aménagement du site contribue aux objectifs que poursuit la Région de Bruxelles-Capitale en tant que ville durable et attractive. Le futur pôle d'activités, prévu au Plan Régional de Développement Durable, participera à l'identité forte de Bruxelles comme capitale de l'Europe, à la fois verte et dynamique sur le plan de l'innovation sociale et urbaine.

Conçu par la SAU, en partenariat avec un opérateur privé, Drohme, pour le déploiement d'activités récréatives, le projet initial a été revu pour tenir compte des obstacles réglementaires et administratifs qu'il a rencontrés et pour rassurer les riverains. La SAU, Drohme et Bruxelles Environnement, partenaires de la réhabilitation du site et

du redéploiement des activités, ont entrepris de réorienter ce projet en intégrant les forces du projet initial, en maintenant les objectifs initiaux (préservation du patrimoine naturel, architectural et historique ; développement d'un espace vert récréatif qui permette aux familles de s'approprier l'usage du site) et en améliorant l'équilibre des rôles entre intervenants publics et privé.

Le nouveau projet s'inscrit dans une logique d'utilité sociale multi-générationnelle, avec une attention particulière portée aux familles, aux enfants et aux écoles.

Le programme revu, qui sera réalisé conjointement par les trois partenaires, prévoit une nouvelle répartition des tâches et projette de créer une mosaïque de lieux et d'activités spécifiques où se complèteront les dimensions environnementales, éducatives et patrimoniales du site. Il crée ainsi la sixième Porte de la forêt de Soignes.

En effet, il existe déjà quatre « portes » en Régions Flamande et Wallonne et une en Région bruxelloise (le Rouge-Cloître), c'est-à-dire des zones spécifiques entre la forêt et la ville, qui remplissent des fonctions sociales, éducatives et sportives. À l'Hippodrome, des activités spécifiques développeront le sentiment d'appartenance à la nature, celui de responsabilité envers la biodiversité, ainsi qu'une mobilisation positive en faveur de l'environnement.

Le présent masterplan a pour objectif de décrire la nouvelle vision d'ensemble des aménagements prévus sur le site de l'ancien Hippodrome de Boitsfort.

Il constitue également une base de travail solide pour se concerter avec les parties prenantes que sont les communes, les associations et les riverains.

La création d'un espace vert récréatif et éducatif d'envergure régionale

02

HISTORIQUE ET SITUATION ACTUELLE



UN PASSÉ GLORIEUX (1878-1987)

L'hippodrome de Boitsfort s'est déployé à la fin du 19^{ème} siècle dans une zone de 32 hectares de la forêt de Soignes, située sur la limite de la commune d'Uccle, bordée par la chaussée de la Hulpe et par la drève du Comte. Motivée par l'intérêt de développer un hippodrome sur son territoire, la Ville de Bruxelles concède, en 1875, un bail à la Société Royale d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux (SRE) sur une zone de près de 25 hectares de forêt. En 1878, la SRE y aménage sur base des plans de l'architecte Edouard Keilig un champ de courses et construit deux tribunes en bordure de celui-ci. La SRE exploitera l'hippodrome de Boitsfort pendant plus d'un siècle. Les courses de chevaux connaissent un énorme succès, pas seulement auprès de la haute bourgeoisie, mais également auprès de la classe moyenne. Plusieurs milliers de personnes fréquentent le site.

Dans les premières années, le site fait l'objet d'aménagements complémentaires. Entre 1878 et 1913, le bâtiment du Pesage et des écuries sont construits aux abords des premiers bâtiments. Le site fait

ensuite l'objet de travaux de modernisation entre 1941 et 1951, selon les plans de l'architecte Breydel, qui ajoute des éléments modernistes aux tribunes. Avec la baisse de popularité des courses à partir de cette période, la fréquence des événements hippiques commence à diminuer de manière constante. Par manque d'entretien, les bâtiments perdent également de leur grandeur. Enfin, à partir de 1951, divers bâtiments ou installations sont édifiés sur le site, sans lien avec l'activité de l'hippodrome.

En 1987, l'activité de l'hippodrome cesse et un club de golf y voit le jour, au milieu de la piste de course. Le reste du site fait l'objet d'occupations diverses et temporaires : cirque, restaurants, boîte de nuit, brocantes, ... Cependant, à l'expiration du bail, les établissements de restauration disparaissent, ce qui a aggravé encore le délabrement des bâtiments. En 2005, leur état s'est tellement détérioré qu'une éventuelle démolition est même évoquée. Sous la pression bienvenue de la population et des responsables politiques locaux, il est finalement décidé de reconsidérer le site et de rénover les bâtiments historiques.

**L'hippodrome,
lieu de loisirs dès
le 19^{ème} siècle**



LA RÉHABILITATION DU SITE (2014-2019)

Le domaine, propriété de l'Etat, est transféré à la Région de Bruxelles-Capitale en 1989, qui concède à la Société d'Aménagement Urbain (SAU, anciennement SAF), un droit d'emphytéose de 99 ans pour le site de l'Hippodrome de Boitsfort pour en assurer la réhabilitation.

La SAU lance le 12 août 2014 l'ambitieux chantier de restauration, d'un coût total de 6 millions d'euros, des quatre bâtiments les plus emblématiques de l'hippodrome : la Grande Tribune, la Petite Tribune, le bâtiment du Pesage et la Tour des Arbitres. Les bâtiments restaurés sont inaugurés mi-septembre 2016.



En août 2016, la SAU entame la procédure en vue de la sélection d'un bureau d'études qui sera chargé d'une nouvelle campagne de restauration de bâtiments sur le site. Cette deuxième phase porte sur les bâtiments à haute valeur patrimoniale (Grandes Ecuries, bâtiments d'entrée, Guichet des Paris, etc...). Les travaux devraient être entamés à partir de l'hiver 2020-2021 pour une durée d'environ 18 mois. Les infrastructures de l'Hippodrome (réseaux d'égouttage, d'adduction d'eau et d'énergies...) nécessitent par ailleurs une modernisation complète compte tenu de leur vétusté, liée à la longue histoire du champ de courses. Ces travaux doivent débiter fin 2021.

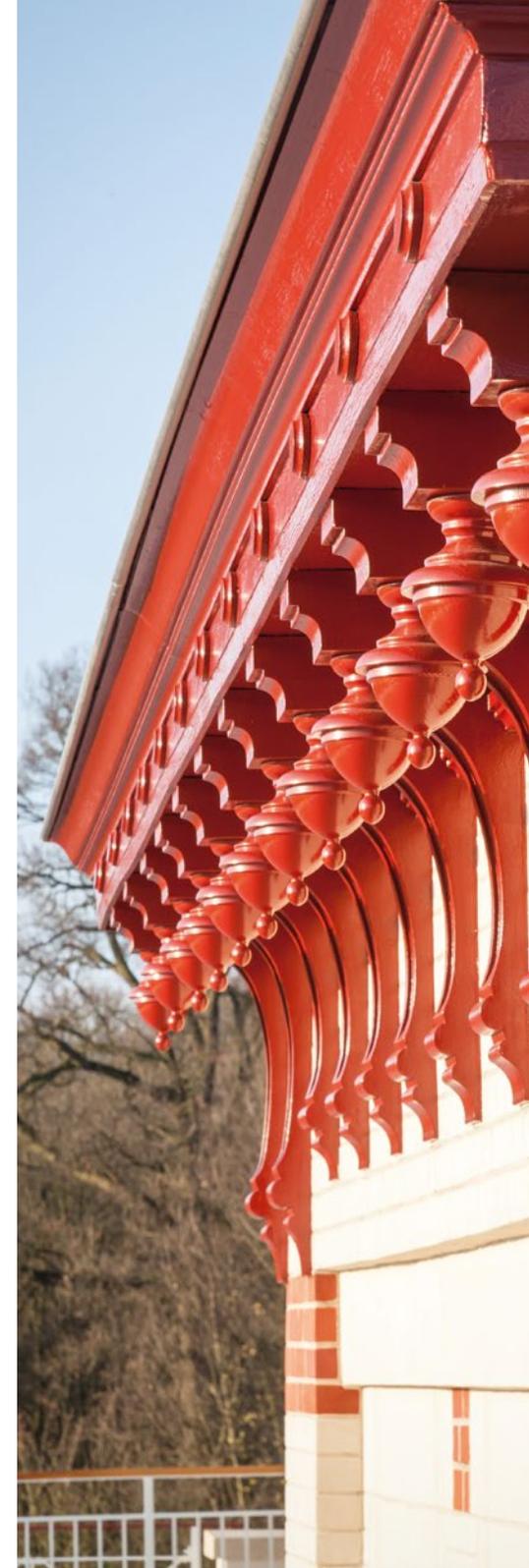
Pour assurer le développement de l'espace vert récréatif, la SAU désigne un concessionnaire privé, la société Drohme, pour une période de 15 ans prenant cours le 1^{er} juillet 2014.

Le Drohme Melting Park

A partir de 2014, Drohme lance son ambitieux projet. Il introduit des demandes de permis d'urbanisme et d'environnement, les obtient au terme d'une étude d'incidences et d'une enquête publique, et commence les travaux d'aménagement des bâtiments, ainsi que l'organisation d'activités sur le site. Parmi ces activités permanentes : la reprise du golf club professionnel de 9 trous, la gestion de la cafétéria *Le Club House*, l'exploitation du restaurant *Le Pesage*, l'organisation d'événements divers et de balades en forêt.

Bruxelles Environnement est associé à l'opération en étant impliqué dans le développement de la Maison de la Forêt et en étant porteur du projet régional de la plaine de jeux.

Un soutien financier pour le développement et l'exploitation d'activités récréatives sur le site de l'Hippodrome est demandé et obtenu conjointement dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



LA SITUATION JURIDIQUE

La Région de Bruxelles-Capitale est depuis 1989 le propriétaire du site de l'ancien Hippodrome de Boitsfort à Uccle.

La Société d'Aménagement Urbain (SAU) bénéficie depuis 2014 d'un droit d'emphytéose de 99 ans sur le site.

Pour assurer le développement de l'espace vert récréatif, la SAU a désigné un concessionnaire privé, la société Drohme, pour une période de 15 ans prenant cours le 1^{er} juillet 2014. Cette période a été prolongée de 5 ans.

Dans le cadre de la réhabilitation du site, des permis d'urbanisme et d'environnement ont été demandés :

- Un permis d'urbanisme global portant sur tout le site (à l'exception de 4 poches : le terrain de golf, le double anneau, le terrain de l'accrobranche et la plaine de jeux régionale) a été obtenu par Drohme le 18 octobre 2019. Ce permis a fait l'objet d'un recours, toujours pendant, en annulation au Conseil d'Etat en 2019.
- En 2018, un permis d'urbanisme a été introduit par Bruxelles Environnement pour la plaine de jeux, des modifications y ont été apportées en juillet 2020. Ce permis est en cours d'instruction auprès de l'urbanisme régional qui devrait rendre son avis dans le courant de l'automne 2020.
- Un permis d'environnement a été obtenu par Drohme en 2017. Ce permis a également fait l'objet d'un recours, toujours pendant, en annulation au Conseil d'Etat.

Une procédure de modification du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) est en cours sur la zone du grand parking. En effet, pour le moment l'affectation du sol en zone forestière ne correspond pas à la situation historique et de fait, celle de parking. Cette zone serait donc transformée en zone d'équipement collectif. A la demande de Bruxelles Environnement, pour compenser cette perte d'affectation en zone forestière, la totalité du double anneau, dont une partie est actuellement en zone de sport, pourrait être mis en zone forestière.



03

L'IMPORTANCE D'UNE FORÊT EN BORDURE DE LA VILLE



LA FORÊT DE SOIGNES

La forêt de Soignes s'étend sur quelques 4.400 hectares au sud-est de Bruxelles. 1.657 hectares et 21 kilomètres de lisière sont situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La principale caractéristique de la forêt de Soignes est d'être composée à près de 80 % de hêtres issus de plantation ou de régénération naturelle, dont les hautes futaies ont fait surnommer une partie du massif « la hêtraie cathédrale ». La forêt de Soignes est la « communauté vivante la plus ancienne » de notre pays, en termes de biodiversité (faune, flore, en ce compris son sol fertile).

Au cours de l'histoire, la forêt a toujours payé un lourd tribut au développement de la société. La surface qu'elle occupait au temps des Gaulois a été réduite à une peau de chagrin. Depuis décembre 1959, la forêt de Soignes bénéficie d'un arrêté de classement qui interdit toute diminution de sa superficie. Mais cela n'a pas empêché le développement de diverses nuisances :

- transformation de certaines voies forestières en routes à grande vitesse ;
- pollution sonore et impact du trafic sur la faune ;
- pollution de l'air par les rejets des industries, des habitations ou encore du trafic ;
- implantation de villas en lisière de la forêt,...



**Une grande
diversité de
milieux riches
et fragiles**

03

Le développement de l'usage récréatif de la forêt, se traduisant dans une fréquentation très importante accueillant plusieurs millions de visiteurs par an, pose des problèmes de préservation essentiels.

Il en ressort un paradoxe de base concernant l'usage social de la forêt :

- chacun s'accorde à dire que la forêt est un lieu irremplaçable pour sensibiliser à l'importance et à la richesse de la biodiversité, à la beauté de la nature, à l'importance de sa préservation ;
- mais attirer un large public vers la forêt, fait craindre une sur-fréquentation qui nuirait à la conservation du milieu.

Lors de la régionalisation de 1984, la superficie de la forêt et sa gestion ont été réparties entre les trois Régions du pays. Les 1.657 hectares gérés par Bruxelles Environnement représentent plus de 10 % de la surface totale de la Région bruxelloise et 60 % des espaces verts bruxellois ouverts au public.

La forêt de Soignes assure une fonction environnementale (biodiversité, purification de l'air, stockage de carbone, zone de fraîcheur, absorption de pluie), une fonction sociale (aspects paysager, récréatif et éducatif) et une fonction économique (emploi, production de bois, tourisme). Il importe donc de concilier les besoins et les attentes, forcément différents, des usagers, avec la préservation de ce patrimoine biologique exceptionnel. C'est le défi de la gestion durable du site, et la mission de tous les professionnels qui veillent à la création de zones forestières diversifiées et favorables à la biodiversité.

De nombreux services éco-systémiques pour la ville et ses habitants

Un premier plan de gestion a été développé en 2003 par Bruxelles Environnement, comprenant une gestion forestière plus respectueuse de la nature (par exemple avec la restauration des lisières le long du ring de Bruxelles et la création d'espaces ouverts), la création d'ecoducts et un déplacement des activités récréatives vers des zones moins sensibles. Ce plan a été actualisé en 2018 et mis en vigueur en 2019, pour encore mieux gérer tous les aspects de la forêt, dans un contexte de dérèglement climatique.

Vu que la forêt de Soignes s'étale sur les trois Régions, celles-ci s'engagent à collaborer étroitement pour sa préservation et le renforcement de l'écosystème forestier. Mais aussi pour accueillir les visiteurs en respectant et en valorisant la forêt.

En 2005, les trois Régions définissent ensemble un plan d'avenir ; en 2008, elles signent une déclaration d'intention sur le « Schéma de structure pour la forêt de Soignes ». Puis en 2012, les trois ministres conviennent d'un modèle de concertation qui précise la manière dont les Régions mettront conjointement en œuvre les plans et les projets prévus pour la forêt.



UNE VALORISATION EUROPÉENNE ET MONDIALE

Natura 2000 vise la préservation et la restauration de la biodiversité à travers toute l'Europe, à travers la création d'un réseau de sites naturels ou semi-naturels importants tant pour la faune que pour la flore qui y vivent. Ces sites sont appelés « Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ».

La forêt de Soignes a été identifiée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par voie d'arrêté, comme une zone spéciale de conservation au sens de la directive Habitats/Natura 2000. Sur cette base, la Commission Européenne a repris la forêt de Soignes dans la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique.

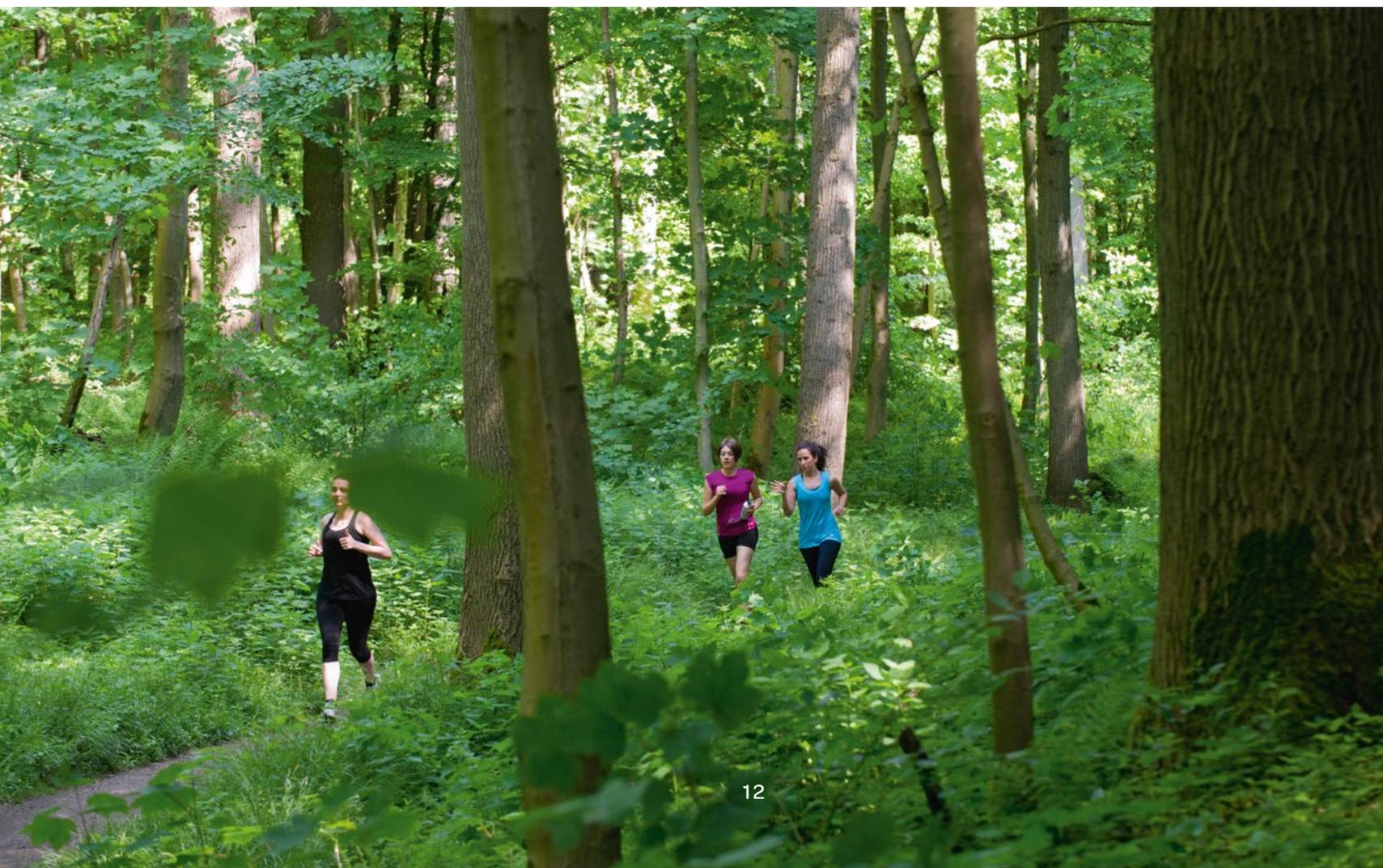
Sa désignation comme site Natura 2000 assure le maintien de certains habitats (principalement les hêtraies), d'espèces comme le lucane cerf-volant (un coléoptère), la bouvière (un petit poisson d'eau douce qui vit en symbiose avec un mollusque) et différentes espèces de chauves-souris. Les plans de gestion Natura 2000 décrivent par site en détail les mesures de gestion nécessaires pour y parvenir à un état de conservation favorable.

Depuis 2017, 270 hectares sont aussi classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les Régions flamande, de Bruxelles-Capitale et wallonne sont prêtes à déposer la candidature de la forêt de Soignes dans son entièreté à la reconnaissance de patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui sera de nature à augmenter le soutien à la protection de cette forêt unique située à la périphérie de la capitale de l'Europe.



04

UN NOUVEAU DÉPART POUR L'HIPPODROME



LE PROJET INITIAL

Le projet Drohme avait comme objectif de préserver, valoriser et gérer le site de l'Hippodrome par la création d'un nouveau pôle de loisirs. Il a apporté un dynamisme certain sur le lieu depuis six ans, surtout visible par :

- la rénovation et l'aménagement d'une partie des bâtiments classés et réaffectés : la Grande Tribune, le bâtiment du Pesage (en brasserie), la Petite Tribune, la Maison du Sport ;
- l'organisation de multiples activités récréatives.

Néanmoins, à partir de 2017, l'organisation d'événements privés sur le site suscite de vives critiques et oppositions de la part de riverains et d'associations de défense de l'environnement. Le dérangement de la faune et les impacts de la circulation sur la mobilité autour du site sont notamment dénoncés.

Par ailleurs, les permis accordés et l'absence de stabilité juridique du parking génèrent des contraintes qui impactent le modèle économique initial et entraînent l'abandon de certaines des activités prévues : la patinoire, la plaine de jeux du Pesage, le jardin de l'Europe, la tyrolienne. Le restaurant locavore qui devait se situer dans l'extension de l'ancienne maison forestière, l'espace de méditation et la zone sportive sont également abandonnés.

Au niveau de la gestion, le projet initial prévoyait de mettre en place trois types de gestion sur le site et ses abords : gestion par Bruxelles Environnement (lisière de la forêt), gestion partagée entre Bruxelles Environnement et le concessionnaire Drohme pour la Maison de la Forêt, belvédère, plaine de jeux, et gestion par le concessionnaire pour le reste de son programme. La nouvelle répartition des rôles entre Bruxelles Environnement, la SAU et Drohme permettra d'améliorer la gestion des différents espaces en clarifiant le statut de chacun d'eux et le rôle de chaque intervenant.



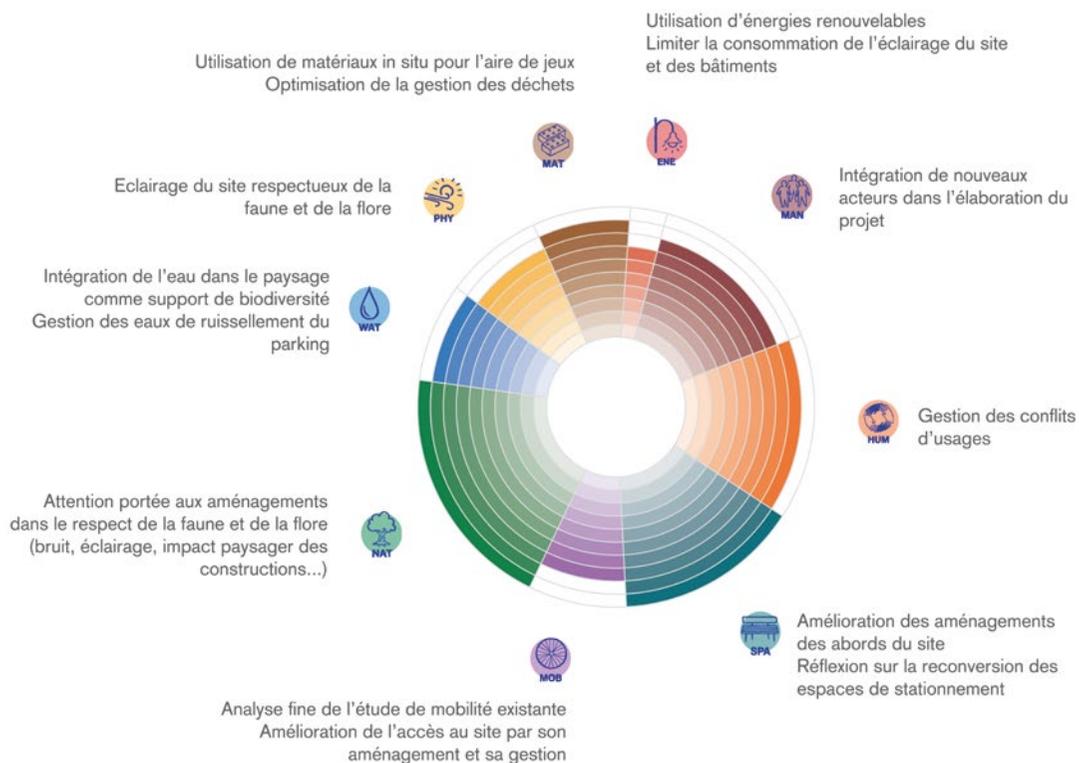
VIGILANCES ET POINTS D'ÉVOLUTION

Conformément à la Déclaration de Politique Générale 2019-2024 du Gouvernement régional, Bruxelles Environnement a procédé à une analyse du projet de redéveloppement de l'Hippodrome sur la base du Référentiel Quartier Durable. Ce référentiel vise à assurer une durabilité forte des projets de développement urbain de grande ampleur. Cette démarche a mis en lumière l'intérêt d'une évolution du projet :

- la reconnaissance de la dimension naturelle du site et sa préservation ;
- le renforcement du lien des activités récréatives à l'environnement, à la nature et à la forêt ;
- une orientation inclusive, par l'ouverture du site de manière gratuite ou très démocratique, entraînant une diversification des profils de visiteurs ;
- l'amélioration des solutions de mobilité ;
- une intégration du site au réseau des portes d'entrée de la forêt de Soignes dans le cadre d'une collaboration entre les trois Régions ;
- une gestion intégrée, à haute qualité environnementale, de l'ensemble des équipements, fonctionnalités et services.

L'analyse Be.Sustainable (Référentiel Quartier durable) suggère donc :

- de développer une stratégie éducative et didactique, qui oriente le projet initial ;
- de gérer la diversité des visiteurs et d'optimiser les modes d'accès au lieu ;
- de renforcer le dialogue avec les communes d'Uccle et Watermael-Boitsfort, les riverains ;
- d'intégrer les associations naturalistes dans un projet à visée pédagogique et une offre conjointe ;
- d'adapter l'organisation des événements en s'appuyant sur la charte « événements » de Bruxelles Environnement.



Extrait de l'analyse de durabilité "Hippodrome" du Facilitateur Quartiers Durables (mai 2020)
 Résultat de l'analyse de durabilité si les recommandations FQD sont prises en compte
 Aspects principaux

Avec les partenaires, la Région de Bruxelles-Capitale a donc décidé de réorienter le projet tout en y intégrant les forces du projet initial.

Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) du 12 juillet 2018 prévoit de « *repositionner l'autorité publique dans le montage et le pilotage du projet* ».

La Déclaration de Politique Générale 2019-2024 confirme ce repositionnement : « *Sur le site de l'hippodrome de Boitsfort, le Gouvernement poursuivra l'objectif de finaliser le développement d'un pôle didactique et familial, respectueux de son environnement Natura 2000 et de ses riverains, et ouvert à tous les Bruxellois. A cette fin, le Gouvernement s'engage à réaliser rapidement les investissements nécessaires à l'accessibilité du site au public et à l'amélioration de l'espace public aux abords tout en repositionnant l'autorité publique dans le montage et le pilotage du projet* ».



**Un projet
inclusif**



05

LE PROJET



LE DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION DE «PORTE DE LA FORÊT»

Un des axes importants du nouveau projet consiste à faire de l'Hippodrome une « Porte de la Forêt ». Ce concept, mis au point en collaboration entre les trois Régions, a pour but de canaliser la majeure partie du flux des visiteurs, préservant ainsi le cœur vulnérable de la forêt.

Aujourd'hui, les visiteurs peuvent déjà pénétrer à l'intérieur de la forêt de Soignes via cinq de ces « portes d'entrées » (et quelques accès supplémentaires). Il s'agit de points de départ facilement accessibles et dotés d'équipements. Tout y est prévu pour offrir aux visiteurs un maximum de confort aux abords de ces entrées. Se restaurer, se détendre, participer à des événements,... est rendu possible et permet d'organiser la dispersion du public à partir des chemins forestiers adjacents. Les sentiers sont clairement balisés, signalés et entretenus. Des informations, des bancs, des tables de pique-nique ... sont mis à la disposition des visiteurs et limitent l'impact sur la nature.

Le réseau des portes d'entrées actuelles de la forêt de Soignes, avec chacune ses spécificités, est le suivant : Groenendaal, Jesus Eik, Parc de Tervueren, La Hulpe, Rouge-Cloître.

Le Rouge-Cloître et, bientôt, le site de l'Hippodrome sont les deux portes d'entrée de la Forêt sur territoire régional bruxellois. Les aménagements de l'Hippodrome, parking, accès, activités, développements seront étroitement reliés aux activités de la plate-forme de la forêt de Soignes et particulièrement le « Réseau des portes d'accueil de la forêt de Soignes » qui vise à coordonner, échanger les bonnes pratiques et développer les processus participatifs de développement des différentes portes.



LE RENFORCEMENT DE L'INCLUSIVITÉ

Le public initial est principalement constitué de riverains, sportifs, promeneurs, participants aux événements et clients de l'Horeca.

Le projet réorienté prévoit d'accueillir les familles, des élèves, les associations nature et les riverains, les amateurs de culture et de patrimoine, des mises au vert d'entreprises, d'ONG, de groupes issus de la société civile. Le nouveau projet répondra à autant d'attentes qu'il attirera de publics. Cette diversité d'approches, d'attentes, de connaissances, de cultures sera prise en compte dans la proposition d'expériences de visite et dans la gestion de l'accès au site.

Les visiteurs n'étant pas tous focalisés en premier lieu sur la préservation de la forêt de Soignes et le respect des milieux naturels, le programme proposera des opportunités de sensibilisation pour un public divers, une invitation à mieux connaître (et ensuite respecter) la nature.

Familles

La forêt est un lieu de promenade et de découverte. Les familles constituent une part importante du public. Si les promenades familiales ne nécessitent pas toutes un accompagnement ou une explication, l'offre d'information et de sensibilisation avant la promenade est une valeur ajoutée évidente. Les équipements du site offriront aux visiteurs, et surtout aux enfants, la possibilité de s'amuser, de se défouler, d'apprendre sur la nature avant d'y accéder dans un état d'esprit calme et apaisé, respectueux de la nature. Le site sera adapté aux besoins des enfants. Afin de toucher aussi des familles qui ne se rendent pas si facilement dans des parcs ou lieux naturels, « l'accessibilité culturelle » sera renforcée par des partenariats avec des structures intermédiaires (centres culturels et communautaires, associations socio-culturelles, maisons de quartier, ...).

Associations nature et riverains

Les acteurs associatifs dans le domaine environnemental mais aussi social (notamment le secteur des personnes à mobilité réduite) ainsi que les riverains de l'Hippodrome ne doivent surtout pas être oubliés, et cela pour deux raisons essentielles. La première est le thème convergent (la nature) ou la proximité géographique, qui les placent aux premières loges des activités organisées. La seconde raison tient dans l'aspect participatif qui accompagne tout le projet éducatif : les associations concernées seront consultées et elles se verront proposer de tenir un rôle dans l'élaboration des programmes d'activités autour de la nature et la biodiversité.

La présence de nombreuses résidences dans les environs permet d'envisager que les personnes âgées constituent également un public intéressé par des activités de découverte sur le site. La concertation avec les parties prenantes est donc un incontournable du nouveau projet.



Ecoles

L'importance de l'éducation relative à l'environnement en général et à la nature en particulier est de plus en plus largement reconnue. Elle vise à former des écocitoyens, qui développent un sentiment d'appartenance à leur environnement, sa compréhension profonde et un sentiment de responsabilité envers celui-ci.

Dans cette perspective, il s'agit de multiplier les occasions d'une relation directe, pour explorer la diversité des êtres vivants et de comprendre les multiples facettes des écosystèmes. Dès lors, c'est une vraie chance pour les enseignants et les associations de bénéficier d'un milieu naturel magnifique aux portes de la ville. Ainsi, l'Hippodrome s'inscrit notamment dans le programme éducatif « Apprendre dans la nature », que développe Bruxelles Environnement depuis 2017.

L'éducation à l'environnement vise aussi à mobiliser positivement les jeunes en faveur de l'environnement. C'est l'objectif de BELEXPO, l'exposition interactive initiée par Bruxelles Environnement qui invite à agir en faveur du climat et de la vie en ville. A l'Hippodrome, un continuum sera proposé aux jeunes dès 10 ans concernant ces sujets et, en particulier, les fonctions des espaces verts urbains dans les stratégies de résilience. Ce continuum se manifestera notamment à travers l'agora de la plaine de jeux et les activités de la Maison de la Forêt.

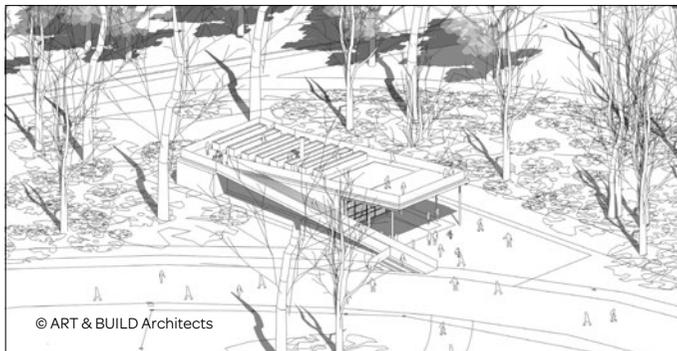
Amateurs de culture et de patrimoine

Le fabuleux patrimoine architectural du site de l'Hippodrome de Boitsfort est progressivement restauré et remis dans son état splendide de l'époque des courses. Il mérite d'être davantage connu en tant que joyau patrimonial de la Région de Bruxelles-Capitale. Visit Brussels y contribuera, aux niveaux régional, national et international.



LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PÉDAGOGIE ACTIVE INVITANT À LA DÉCOUVERTE DE LA NATURE

Une des fonctions essentielles de la Porte de la Forêt à l'Hippodrome est d'offrir une expérience de découverte ludique et éducative qui sensibilise des publics diversifiés à la biodiversité et au respect de la nature. Cette expérience s'appuiera sur un espace d'exposition dans la Maison de la Forêt, sur des activités le long de la piste et dans la partie éducative de la plaine de jeux, sur des panneaux didactiques aux points de départ des promenades en forêt et sur un parcours connecté, sous forme d'une plate-forme web ou d'une application supportant l'expérience de visite.



Maison de la Forêt

La Maison de la Forêt sera une des installations-clés du site pour la réalisation d'activités d'éducation à l'environnement. Ses fonctions d'accueil, d'exposition et de point de départ, dynamiseront une expérience de visite unique. Un espace muséographique dynamique et ludique, conçu pour un émerveillement et questionnement du citoyen vis-à-vis de la nature et des questions environnementales, sera développé. L'accès sera gratuit.

La Maison de la Forêt, qui sera construite près de la piste du côté de la Drève du Comte, est conçue comme un bâtiment simple et fonctionnel servant de point de passage ou de « sas » entre l'espace plutôt récréatif du site et l'espace naturel que représente la forêt de Soignes.

Le bâtiment est constitué principalement d'un grand espace d'accueil et d'exposition, et d'une zone plus fermée réservée à un local technique, ainsi que de sanitaires également accessibles par l'extérieur. Le bâtiment est couvert d'une généreuse toiture végétale rendue accessible par une passerelle inclinée.

Le bâtiment répond à la volonté d'être durable et exemplaire du point de vue environnemental en bénéficiant d'une construction en bois, d'une toiture avec récupération des eaux, d'urinoirs secs ainsi que d'une isolation performante. L'implantation de la Maison de la Forêt est réfléchi de manière à la rendre visible depuis différents lieux et accès au site.

L'exploitation de la Maison de la Forêt peut être partagée avec les associations naturalistes pour un projet à visée pédagogique et pour permettre une communication globale de l'offre d'activités « nature ».

Un lieu d'éducation à la nature



© ART & BUILD Architects

Un espace didactique au sein de la plaine de jeux

Au sein de la plaine de jeux, un espace permettra de prolonger l'expérience de visite de la Maison de la Forêt. La volonté est de créer un lieu unique où l'enfant puisse interagir librement avec la nature, apprendre en expérimentant et y vivre son aventure. L'aspect naturel et sauvage sera non seulement préservé mais renforcé pour attiser le mystère et la curiosité (souches, taillis, bois mort,...).

Il sera composé d'une part d'un parcours sensoriel et ludique, d'autre part d'un espace d'accueil et d'atelier.

Le parcours sensoriel crée une expérience forte de contact avec la nature en jouant sur les sens : le toucher, l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût, ... Ce projet sera évolutif en fonction des inputs et interactions des enfants avec leur environnement et s'articulera avec les animations de la Maison de la Forêt et de la piste.

Le lieu d'accueil et d'atelier sera un espace attractif, accueillant et polyvalent d'une part, vivant et dynamique d'autre part. C'est un réceptacle des groupes, permettant de s'asseoir, s'arrêter, se réunir, interagir, échanger, débattre, se mobiliser, ... Cet espace et sa scénographie offriront une capacité maximale de 50 personnes. L'installation supportera une multiplicité d'usages : accueil de prestations diverses (histoires contées, classes en plein air,...), zone de repos et de rassemblement, voire espace contemplatif (possibilité de s'allonger et d'observer le ciel, les nuages).

C'est aussi un espace '**vivant**' permettant de construire, tester, expérimenter, jouer avec des textures (eau, terre, sable, feuilles,..), utiliser des outils, ... et accueillir des activités d'observation, d'expérimentation et de test en lien avec les thématiques abordées dans la Maison de la Forêt et l'écosystème forestier.



Installations pédagogiques le long de la piste

L'aménagement d'équipements légers le long de la piste, tels que des éléments de jeux et des structures didactiques, participera à l'accueil d'un public familial, des écoles et mouvements de jeunesse,... L'installation de mobilier offrira des possibilités de repos, pique-nique, rencontre... La présence immédiate de la forêt et sa lisière ouvrent plusieurs possibilités d'observation de la nature et d'éducation à l'environnement. Les activités et équipements se feront dans le respect de la forêt et de la nature.

Les portes d'entrées des promenades en forêt

A hauteur des chemins d'entrée de la forêt, des panneaux didactiques seront installés, qui présenteront les contenus en tenant compte du plan de gestion de la forêt de Soignes.

Un système numérique innovant

Il proposera aux utilisateurs de poursuivre l'apprentissage de la nature avant ou après leur visite de la forêt. Ce continuum s'intégrera à la stratégie d'éducation à l'environnement de Bruxelles Environnement quant aux espaces verts urbains et leurs fonctions écologiques. Cet outil permettra :

- aux classes et aux familles d'opérer des liens avec BELEXPO, l'exposition interactive initiée par Bruxelles Environnement consacrée au climat et aux villes de demain ; en effet, tant la Maison de la Forêt que BELEXPO visent à mobiliser positivement les visiteurs en faveur de l'environnement et de proposer des futurs désirables ;
- aux enseignants de bénéficier de matériel pédagogique : fiches, activités, ...
- au public de découvrir d'autres lieux de sensibilisation à la nature : portes de la forêt, fermes d'animations, jardins botaniques, etc.

Développement d'un programme d'activités

Une équipe pluridisciplinaire accueillera le public et le guidera par des contenus pédagogiques appropriés et innovants. L'expérience de visite au départ de la Maison de la Forêt, dans l'espace pédagogique de la plaine de jeux et autour de la piste prévoit des activités fondées sur l'immersion, le sensoriel et la compréhension de l'écosystème.

Un programme d'activités sera établi par les partenaires du projet, en collaboration avec les associations et les communes : visites guidées (thématiques) dans la forêt, bourses aux plantes, expositions, journée de la forêt de Soignes, observations de la nature « citizenscience », jeux et événements éducatifs et sportifs ...



Un espace ludique, accueillant et ouvert à la découverte sensorielle

LA GESTION INTÉGRÉE ET LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES SUR LE SITE

Le projet prévoit une gestion intégrée de l'ensemble des équipements, fonctionnalités et services offerts au public du site. L'offre sera diversifiée et équilibrée entre besoins récréatifs, économiques et nature/biodiversité et chaque public-cible y trouvera son compte. Le réaménagement du site est expliqué ci-dessous selon trois grands résultats à atteindre.



La restauration du patrimoine architectural de l'Hippodrome

La restauration du patrimoine architectural sur le site sera poursuivie. Une première phase de travaux de restauration des quatre bâtiments emblématiques (Grande Tribune, Petite Tribune, Pesage et Tour des Arbitres) a été réalisée par la SAU, suivie de l'inauguration en 2016. Une seconde phase de travaux de restauration patrimoniale, menée par la SAU portant notamment sur les deux entrées principales ainsi que le Village des Paris, est prévue à partir de 2021. Drogme se chargera de finaliser l'aménagement de l'esplanade de la Grande Tribune et de réaliser les aménagements intérieurs.

Cette mise en valeur d'un patrimoine historique exceptionnel augmentera considérablement l'attractivité touristique du site.

Le bâtiment du Pesage accueille un restaurant (Le Pesage), la Grande et la Petite Tribunes accueillent des événements divers et le Village des Paris prévoit des activités telles qu'un « repair vélo » qui propose des locations et organise des randonnées, un marché bio mettant à l'honneur de producteurs locaux ou encore un espace « rencontre » qui propose des lieux de réunions et de bien-être ouverts aux différentes pratiques de méditation.



Cette mise en valeur d'un patrimoine historique exceptionnel augmentera considérablement l'attractivité touristique du site

Un parc linéaire

La piste forme le principal reliquat patrimonial de l'Hippodrome. Cet espace large et dégagé structure le paysage et forme l'identité de ce site remarquable, grâce à son aspect monumental et dégagé dans un environnement forestier.

De par cette forme beaucoup plus longue que large, la piste constituera ce qu'on appelle un « parc linéaire ».

La surface de la piste sera rénovée de manière à faciliter le passage des vélos d'enfants, des poussettes et véhicules pour personnes à mobilité réduite (PMR). La structure elliptique de la piste permet une bonne distribution des circulations vers la forêt de Soignes et jouera pleinement la fonction d'une porte d'entrée.

A partir du site, il y aura plusieurs accès à la forêt, des départs de promenades : l'accès liant la Maison de la Forêt à la Drève du Comte, qui, à son tour, part en forêt ; l'accès de l'Avenue de l'Hippodrome ; l'accès Drève de Boondaël et l'accès Drève du Fort Jaco. L'accès de l'Avenue de l'Hippodrome est à aménager dans le cadre des travaux des abords de la Grande Tribune. Ces accès à la forêt feront l'objet d'un aménagement qualitatif, avec au moins un d'entre eux accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes,...

Le parc linéaire délimitera une vaste zone ouverte paysagère dans la forêt. Le renforcement de la lisière, déjà présente par la colonisation de végétation le long de la piste, contribue au développement de la nature et de la biodiversité.

La lisse blanche est un élément caractéristique des hippodromes. Cette lisse en PVC sera remplacée sur le circuit intérieur de la piste par une lisse en bois peinte en blanc évoquant celle d'origine.

Le parc linéaire deviendra ainsi un élément fédérateur le long duquel s'articuleront les quatre entités architecturales patrimoniales que sont les Grande et Petite Tribunes, la Tour des Départs, le Pesage et la future Maison de la Forêt.



Le déploiement des activités socio-récréatives et sportives

Plaine de jeux

Une plaine de jeux sera installée, qui s'inscrit dans la volonté de développer un des Hubs récréatifs régionaux prévus au plan Régional de Développement Durable ; elle sera libre d'accès et gratuite sur un espace de 9.400 mètres carrés.

Cette plaine vise à offrir une superficie importante, permettant d'accueillir un public diversifié. Elle proposera une large palette de fonctions ludiques afin de rencontrer les attentes de publics d'âges différents et elle prévoit des équipements permettant un séjour plus ou moins long sur le site (sanitaires, bornes à eau).

Du fait de sa vocation de plaine de jeux d'ampleur régionale, les tranches d'âges de 0 à 12 ans sont visées.

La plaine de jeux se veut inclusive ; elle sera ouverte à tous, personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap incluses.

Prairie de Détente

A côté de la plaine de jeux, un espace libre est prévu, pour des activités récréatives et sportives, paisibles, publiques et gratuites dans une configuration paysagère cohérente avec le site dans son ensemble. Cette prairie a un objectif récréatif grâce à des espaces de détente et de repos (simplement être assis/couché sur l'herbe), de pique-nique sur l'herbe, de rassemblement (anniversaires, mouvements de jeunesse, scouts, écoles...), de pratique de sports et jeux spontanés (balle, frisbee, baseball, jeux scouts, ...).

La zone se situe entre la future plaine de jeux et la Petite Tribune. Cette implantation permet d'offrir une plus-value : une zone libre d'accès, non programmée, donne une vraie dimension de parc et est complémentaire à la plaine de jeux et à la piste.



Golf et minigolf

En appui à cette offre socio-récréative et sportive, Drohme poursuit l'exploitation du golf, homologué par la fédération et l'académie, qui existe déjà depuis plus de 33 ans. Il a obtenu en septembre 2018 le label écologique mondial de golf GEO Certified® en reconnaissance de son engagement envers la protection de la nature et en faveur d'une gestion commerciale durable de son site.

Afin de permettre d'installer également à l'intérieur de la piste la plaine de jeux et la prairie de détente, un aménagement du parcours du golf (holes 8 et 9) est prévu. De plus, la proximité immédiate de la plaine de jeux avec le golf redessiné imposera la pose de filets de sécurité.

Un minigolf sera par ailleurs installé, entre le terrain de golf et la prairie de détente.

Le minigolf est une composante de l'offre sportive et touristique avec la particularité de pouvoir accueillir une diversité de publics (familles avec jeunes enfants, personnes âgées et personnes à mobilité réduite) autour d'une activité de durée moyenne pouvant être complétée par la découverte de l'espace vert que représente le parc et la forêt de Soignes.

Parcours des cimes

Drohme assurera aussi le déploiement d'un parcours des cimes, une activité pour des aventuriers, jeunes ou moins jeunes. Cette activité sera implantée dans le boisement à côté de l'aire de stationnement, entre l'Avenue de l'Hippodrome et la piste. Le relief encaissé et le peuplement dense de grands hêtres sur cette partie du site conviennent parfaitement à cette pratique. Son départ se fera depuis la piste en contre-haut du terrain d'activité.

Autres installations envisagées

A partir de 2023, un belvédère serait installé par Bruxelles Environnement, qui offrirait au public un point de vue remarquable sur la canopée de la forêt de Soignes et ajouterait un attrait ludique et touristique au site.



06

LA GOUVERNANCE DU PROJET

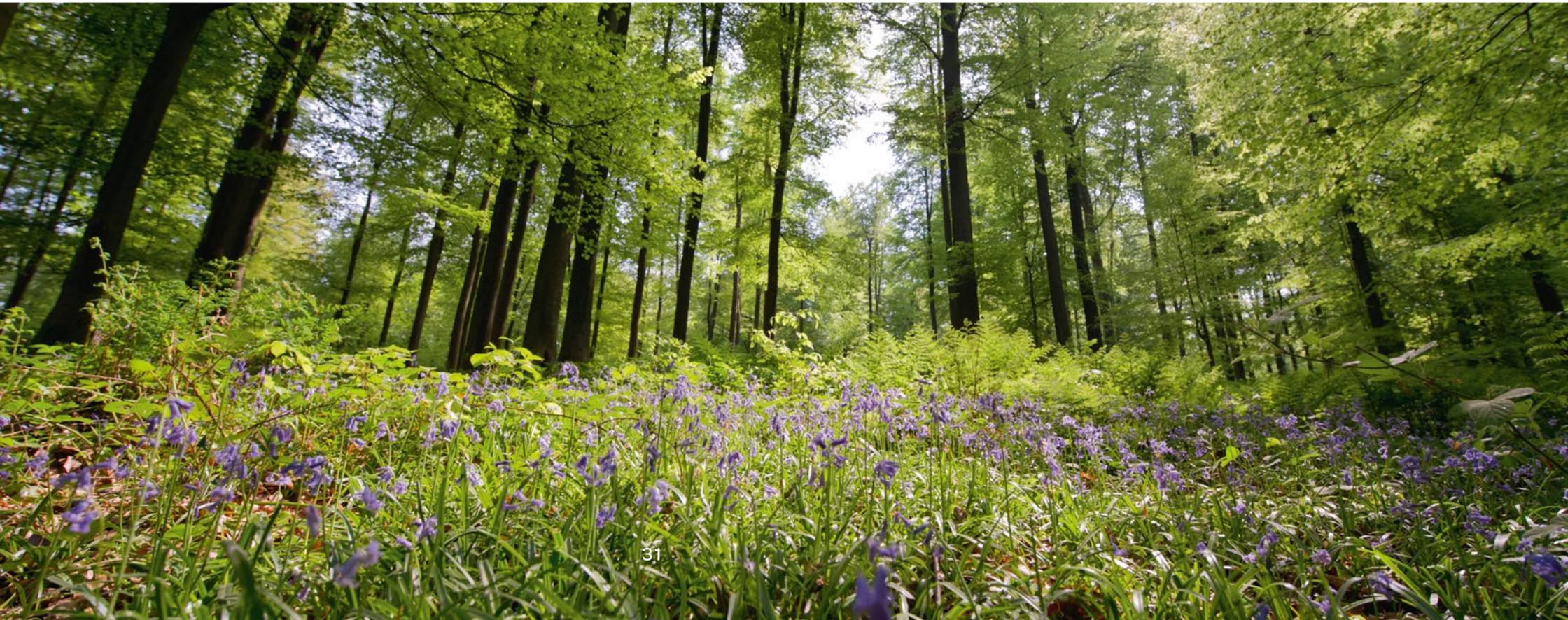


La tripartite composée de Bruxelles Environnement, la SAU et Drohme se charge donc de développer et d'améliorer le site et de mettre en œuvre le nouveau projet.

Il s'agira d'un **partenariat public-privé**, où chaque acteur joue ses rôles spécifiques. Suite à la mise en place de ce partenariat, une nouvelle répartition des périmètres a été décidée, l'objectif étant de conserver une cohérence et une continuité dans la gestion des différents espaces.

Cette nouvelle structure de gestion permet, d'une part de clarifier les rôles de chacun en supprimant les périmètres de cogestion, d'autre part de permettre à Bruxelles Environnement de reprendre la gestion des espaces naturels pour mieux garantir le respect des prescriptions Natura 2000 et du plan de gestion de la forêt de Soignes. Ce dispositif permettra au site de l'Hippodrome de jouer pleinement son rôle de « Porte d'entrée » de la forêt de Soignes.

Des partenariats multiples, une concertation large



Ainsi, pour coordonner l'ensemble de la programmation de ces activités, la tripartite mettra en place un **comité de pilotage** qui se réunira autant de fois que nécessaire pour coordonner la gestion courante et le déroulement des diverses activités sur le site. Dans ce contexte, Bruxelles Environnement évaluera chaque demande d'organisation d'événements de grand ampleur dans la zone qu'elle gère, en appliquant sa charte relative aux événements.

L'organisation de grands événements sera soumise à l'accord de ce comité de pilotage (cf. décision du Gouvernement du 23 mai 2019).

Enfin, pour garantir une bonne concertation avec les autres acteurs privilégiés (communes, autres acteurs régionaux, associations et riverains), un **comité de suivi** est constitué afin de réaliser une évaluation régulière du projet. La présence constante de Bruxelles Environnement sur le terrain (gestionnaires, animateurs, gardiens de parc, jardiniers, forestiers) facilitera le dialogue avec le public et les riverains. Cette concertation démarre dès la publication de ce masterplan, pilotée par Bruxelles Environnement, afin d'améliorer ce document.

Bruxelles Environnement se chargera de faire un retour au comité de pilotage de ce processus de concertation de manière à examiner quelles améliorations, adaptations peuvent s'envisager par rapport à cette base de travail constituée par le présent document.

Une consultation des gestionnaires de la forêt de Soignes est aussi mise en place, facilitée par la Plateforme de la forêt de Soignes.

VOLETS GÉRÉS PAR BRUXELLES ENVIRONNEMENT

- le parc linéaire, ses lisières et le double anneau, le parcours didactique
- la plaine de jeux régionale, ainsi que la zone didactique et la prairie de détente
- la Maison de la Forêt et sa muséologie
- l'outil pédagogique digital, qui permet d'approfondir les connaissances
- un programme d'activités liées à la forêt et la biodiversité, rendu possible grâce à une équipe d'animateurs
- une équipe de gardiens de parc, jardiniers et forestiers qui seront présents afin de garantir la bonne gestion du site.

VOLETS GÉRÉS PAR DROHME

- l'aménagement du golf et la création d'un minigolf
- la création d'un parcours des cimes
- des événements de loisirs dans la Grande et la Petite Tribune, le Village des Paris
- l'installation des activités récréatives, sportives et culturelles organisées en concertation avec Bruxelles Environnement
- l'horeca : brasserie Le Pesage, Le Club House.

VOLETS GÉRÉS PAR LA SAU

- la rénovation des bâtiments
- les travaux de renouvellement des réseaux
- l'aménagement des infrastructures (les portes d'accès, le tunnel, le parc de stationnement...).



LA MOBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC



**1 ENTRÉE PRINCIPALE
HOOFDINGANG**

Chaussée de la Hulpe 53 Terhulpesteenweg
Bruxelles 1180 Brussel

**2 ENTRÉE PARKING
INGANG PARKING**

Chaussée de la Hulpe 51 Terhulpesteenweg
Bruxelles 1180 Brussel
en face du / tegenover 1141

**3 ENTRÉE PIETONNIERE
VOETGANGERSINGANG**

Chaussée de la Hulpe 53A Terhulpesteenweg
Bruxelles 1180 Brussel

**4 ENTRÉE PIETONNIERE
VOETGANGERSINGANG**

Drève du Comte-Gravendreef /
Chaussée de la Hulpe-Terhulpesteenweg
Bruxelles 1180 Brussel

**TRANSPORTS EN COMMUN
OPENBAAR VERVOER**

TRAM 8 Louise / Louiza
Rodebeek

BUS 41 Transvaal
Heros / Helden

366 Ixelles / Elsene - Rixensart
Court-Saint-Etienne

TRAIN TREIN 161 Bruxelles / Brussel
Ottignes

26 Schaerbeek
Hal / Halle

Le site même

Le site se connectera aux nombreux cheminements piétons existants, jouant pleinement son rôle de porte d'entrée de la forêt de Soignes et de transition entre milieu urbain et milieu naturel. Les aménagements intégreront les PMR.

Entouré d'itinéraires cyclables urbains et de sentiers cyclables forestiers, le site sera accessible aux cyclistes, récréatifs ou fonctionnels (leur vitesse étant limitée afin d'assurer convivialité et sécurité pour tous les types d'usagers doux).

S'y rendre

Pour se rendre sur le site, le recours aux modes actifs (à pied et à vélo) et aux transports en commun sera favorisé par Bruxelles Environnement. Le public-cible est supposé évoluer en fonction de la nouvelle portée du projet. Ici, la portée du projet est éducative (et non plus purement événementielle), en lien avec les espaces ouverts.

A cet effet, des zones de stationnement sécurisé seront réservées aux vélos à différents endroits.

Le site dispose déjà d'un accès intéressant en transport en commun, grâce à la ligne de tram 8, performante.

Il est également desservi par deux gares : Boitsfort implantée sur la ligne 161 (Bruxelles - Ottignies) et Boondael sur la ligne 26 (Halle - Vilvoorde). L'offre en matière de train diminue cependant fortement le week-end, la gare de Boondael n'étant pas desservie. En contrepartie, le bus 41 qui relie le site à Uccle et Auderghem dessert le site, sa trajectoire étant déviée par l'hippodrome lorsque le Bois de la Cambre est fermé à la circulation. Le bus 366, qui relie Flagey à Rixensart, dessert également quotidiennement le site.

Le projet conserve néanmoins les accès et les zones de stationnement existantes. Le nombre total de places de parking sera déterminé par le permis d'urbanisme. Afin de gérer les situations exceptionnelles (spectacles, événements de grande ampleur) d'autres zones de stationnement peuvent être envisagées comme les parkings de bureaux voisins, l'emploi de parkings de délestage avec navette, ceci afin de limiter les effets néfastes d'une concentration de véhicules individuels et d'éviter du stationnement sauvage.

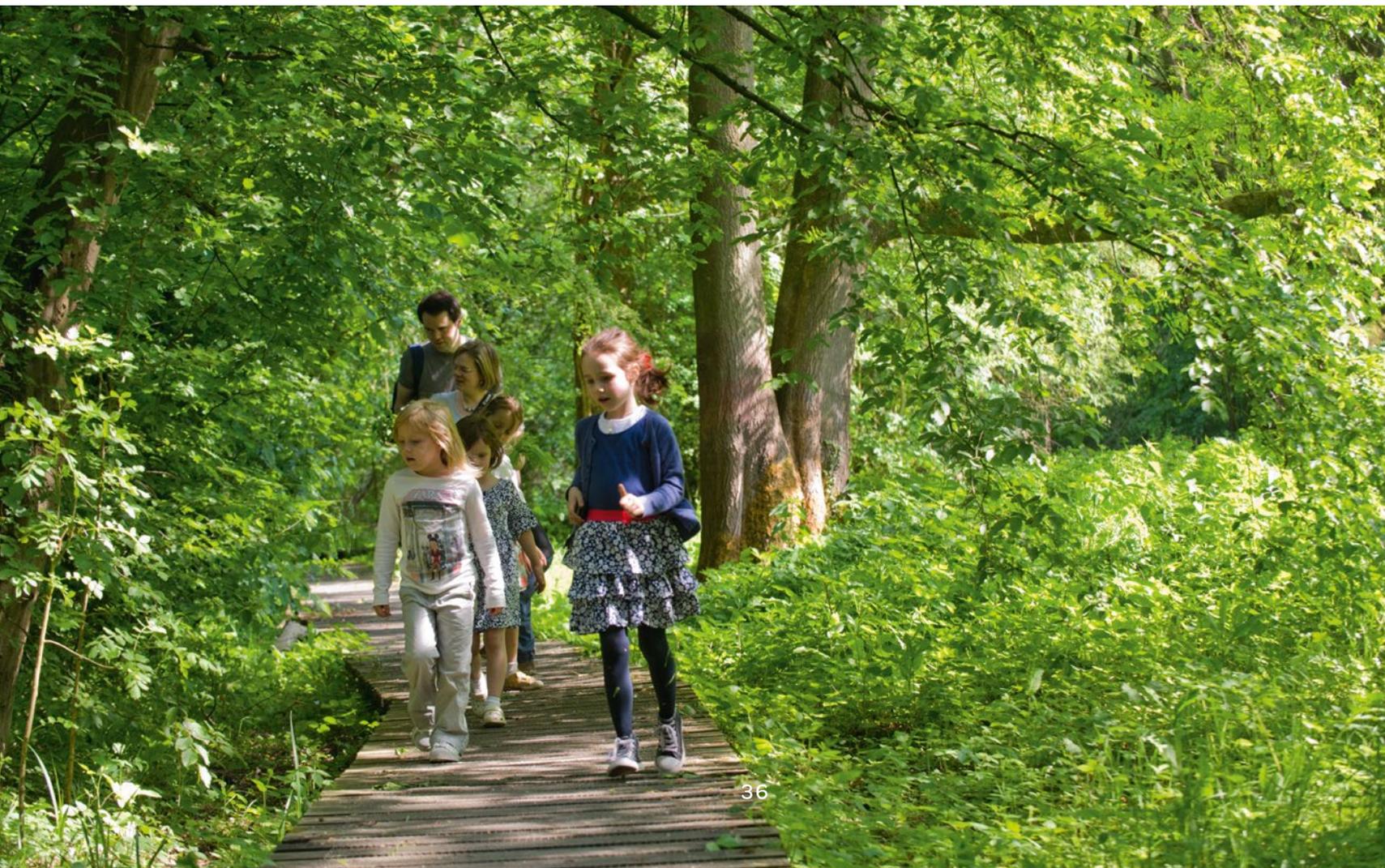
En journée (année scolaire), la fréquentation des bus liés aux groupes scolaires sera étudiée de façon à limiter les impacts, notamment en matière de stationnement dans les environs.

Un plan de mobilité et une réflexion sur les espaces publics périphériques et les entrées du site seront réalisés avec Bruxelles Mobilité, la STIB et les communes.



Le site jouera pleinement son rôle de porte d'entrée de la forêt de Soignes et de transition entre milieu urbain et milieu naturel

LES PLANS DE MISE EN ŒUVRE



LE PLANNING GLOBAL

A partir de novembre 2020, Bruxelles Environnement sera présent, conjointement à Drohme, sur le site de l'Hippodrome. Dès ce moment, des gardiens de parc, des jardiniers et des forestiers seront présents sur le site.

De 2021 à 2023, les travaux de rénovation, de logistique et les différentes installations publiques et privées seront réalisés, afin de proposer une expérience de visite unique sur le site.

PLANNING D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

SAU

Restauration des bâtiments et des infrastructures

- Restauration patrimoniale des halles des parieurs et des entrées
- Réfection du tunnel et des réseaux
- Aménagement des parcs de stationnement

>>> du 12/2020 au 07/2022

DROHME

Minigolf

>>> du 10/2021 au 4/2022

BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Aménagements paysagers

Parc linéaire et ses abords et prairie de détente

- Phase 1 : restauration de la lisse
- Phase 2 : prairie, entrées et chemins vers la forêt
- Phase 3 : piste, mobiliers et équipements

>>> du 10/2022 au 06/2024

Maison de la Forêt

Construction et projet pédagogique

>>> du 06/2022 au 06/2024

Plaine de jeux

>>> du 06/2022 au 06/2023

A partir de 2021, des activités ne nécessitant pas d'installations seront régulièrement organisées. Dès que les installations seront prêtes, un large programme d'activités éducatives liées à la biodiversité et à la forêt sera développé et animé par Bruxelles Environnement en collaboration avec des tiers. Une communication sera mise sur pied, afin de faire connaître l'offre, et ceci avec des partenaires nature et touristiques.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le projet a été sélectionné par le Fonds Européen de Développement Régional, FEDER, qui lui a alloué des moyens financiers complémentaires pour un total de 4.265.000 €.

Les partenaires, pour leur part, injectent dans le projet divers moyens humains et financiers.

La SAU, en tant qu'emphytéote du site, porte les investissements nécessaires à la viabilisation du site et au développement des activités portées par ses partenaires gestionnaire et concessionnaire, à savoir :

- la poursuite des travaux de restauration de 6 bâtiments prioritaires (et de la sécurisation des 7 autres bâtiments)
- la réalisation des travaux d'impétrants (eaux, gaz et électricité)
- le réaménagement du grand parking
- l'aménagement du 2^{ème} parking existant (situé le long de la Chaussée de la Hulpe entre l'entrée principale et l'ancienne maison forestière)
- le réaménagement des sanitaires publics
- le réaménagement paysager du Village des Paris.

Bruxelles Environnement porte les investissements suivants :

- la plaine de jeux régionale et l'espace pédagogique en son sein
- la Maison de la Forêt et sa muséologie
- l'aménagement de la piste et les installations didactiques
- et dans un second temps la réalisation du belvédère.

Bruxelles Environnement coordonne le développement éducatif, à travers la conception et la réalisation de l'expérience de visite, ainsi que la communication de ces activités. Il mobilise des responsables de projets et du personnel de gestion sur site : gardiens, animateurs, jardiniers.

Drohme, en tant que concessionnaire, porte les investissements suivants (sous réserve de modification du PRAS) :

- aménagement intérieur de la Grande Tribune permettant d'accueillir différentes activités
- les travaux de réaménagement du golf permettant le libérer les espaces en vue de l'implantation de la plaine de jeux régionale
- l'aménagement du minigolf
- le parcours des cimes.



CONCLUSION



Le site de l'Hippodrome de Boitsfort est un lieu unique où ville et forêt se rencontrent. Humains, faune, flore ; diversité socio-culturelle et biodiversité ; havre de paix côtoyant l'agitation et le pétilllement urbains. La localisation d'une forêt en bordure d'une grande ville constitue à la fois une belle opportunité et une grande responsabilité. Le projet présenté dans ce masterplan relève le défi, pour lequel les pouvoirs publics veillent aux fonctions récréatives et éducatives de la forêt, tout en préservant l'équilibre écologique fragile de ce milieu sensible.

Porte d'entrée vers la forêt de Soignes, le site de l'Hippodrome de Boitsfort constitue un endroit clé, un sas où proposer à la fois accueil des visiteurs et protection de la forêt, par une éducation à son bon usage.

En cet automne 2020, le chantier Hippodrome redémarre, avec une réorientation du projet issue d'une nouvelle définition du partenariat public-privé, liant Bruxelles Environnement, la SAU et Drohme.

L'ambition est de créer sur ce site clé un pôle récréatif, éducatif et nature pour la Région, un projet novateur, multifonctionnel, inclusif et unique.



ANNEXE 1 : ILLUSTRATIONS D'EXPÉRIENCES DE VISITES SELON LES PUBLICS CIBLES

Ecoles

Aujourd'hui, trois classes sont attendues sur le site. Dès 9h, la première arrive, à vélos que les élèves garent sur le parking réservé à cet effet. Les deux autres arrivent en bus. A leur entrée sur le site, elles parcourent les 200 mètres de piste, dans un joyeux brouhaha, pour rejoindre la Maison de la Forêt où leur animateur les accueille. Au programme : une expérience immersive dans l'espace muséal, suivie d'une exploration de la lisière forestière et une analyse de l'indice de biodiversité potentielle pour les plus grands.

A la fin, tout ce petit monde se retrouve dans la plaine de jeux, les plus grands dans l'agora pour un débat avec un garde-forestier, les plus jeunes dans le parcours sensoriel.

La Grande Tribune les accueille pour le pique-nique.

Après-midi, une classe de primaire s'essaie au parcours des cimes, alors que les secondaires partent en forêt avec un guide-nature, pour réaliser un inventaire de la faune du sol.

Familles

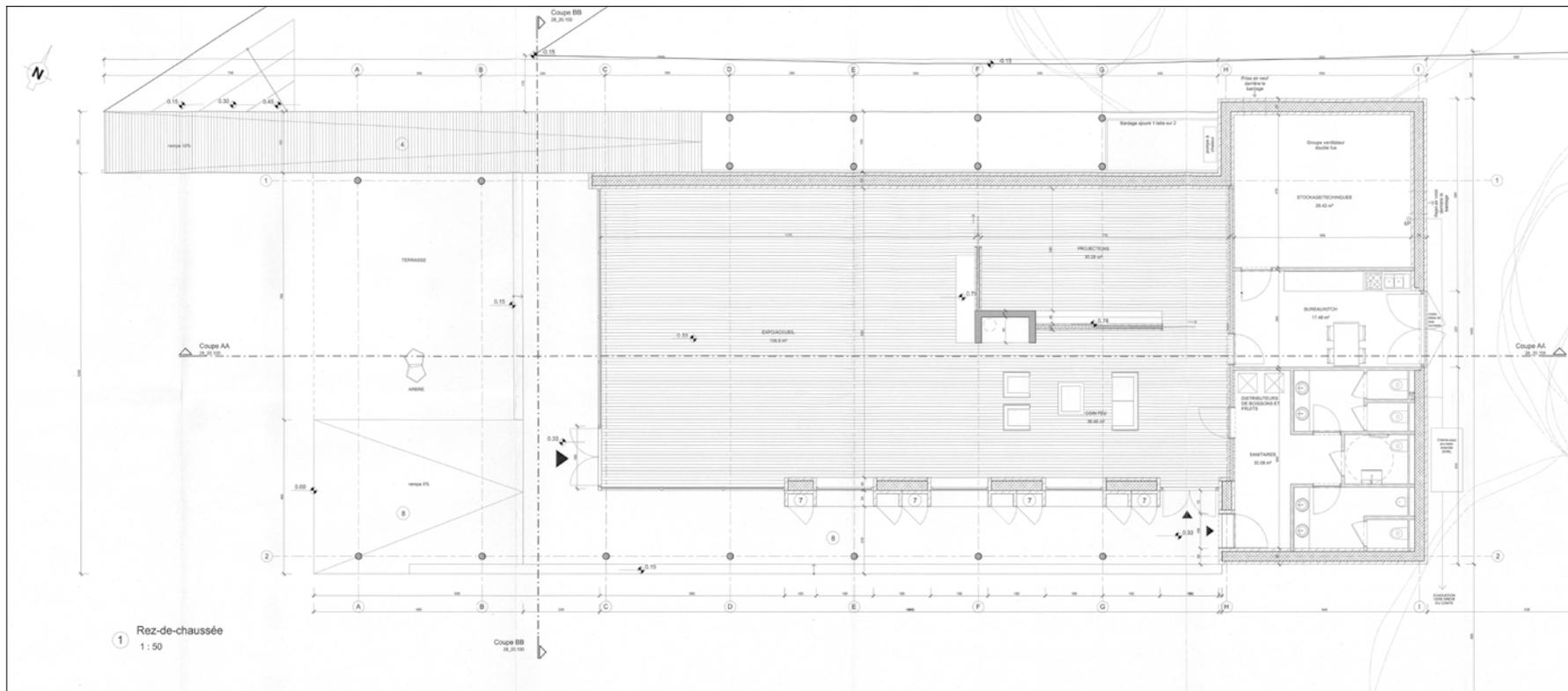
Ce sont les vacances et il fait chaud, très chaud. De nombreuses familles veulent profiter de la forêt dès le matin. L'Hippodrome les accueille et a mis en place une signalétique spécifique. Grâce aux parkings de délestage et aux navettes, la mobilité est assurée. Les animateurs et les gardiens du site orientent le public et veillent au respect de la nature. Pendant que les jeunes enfants vivent des aventures sur la plaine et ses jeux d'eau, quelques familles, venues ensemble de Schaarbeek, participent à la chasse aux trésors naturels organisée par la Maison de la Forêt. Un géocaching attire les ados. Le restaurant et deux food truck Good Food sont bien fréquentés, mais de nombreuses familles sont aussi venues avec leur pique-nique et profitent de la prairie de détente. Du monde afflue encore l'après-midi alors que l'exposition temporaire au Village des Paris ouvre ses portes. La plaine de jeux ne désemplit pas, et plusieurs familles, après un passage à la Maison de la Forêt et une courte sensibilisation ludique aux changements climatiques, se réfugient dans la fraîcheur de la forêt de Soignes pour un parcours de quelques kilomètres.

ANNEXE 2 : PLAN D'ENSEMBLE DÉTAILLÉ



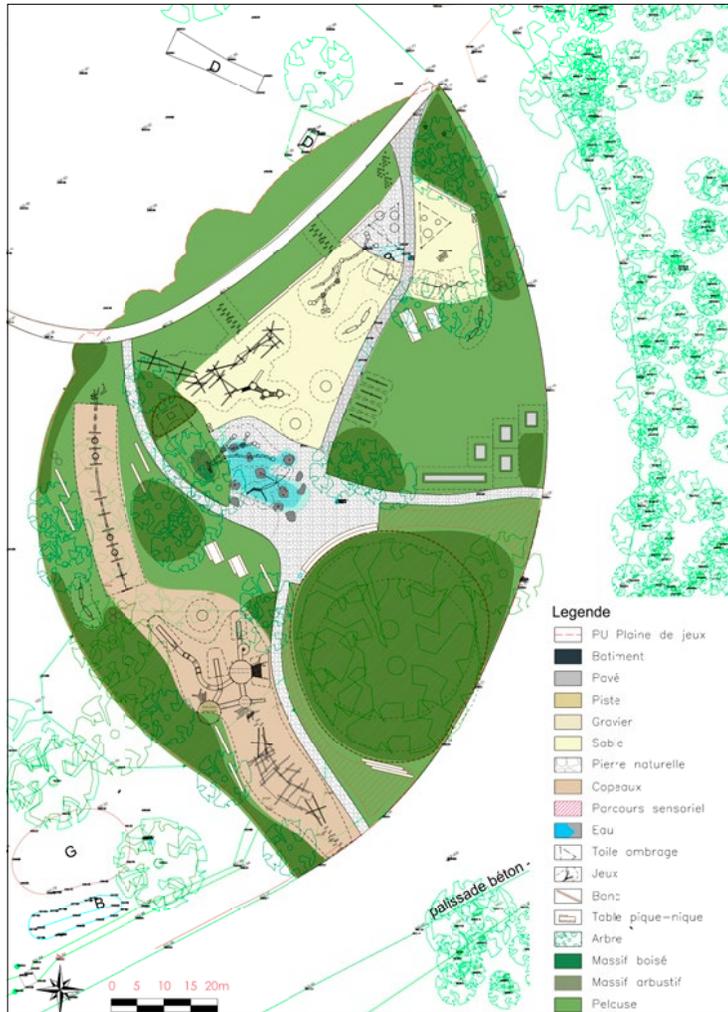
Demande permis d'urbanisme Drohme
 Aménagement paysager © JNC International
 A titre d'illustration - projet susceptible d'évoluer

ANNEXE 3 : PLAN DE LA MAISON DE LA FORÊT



Demande permis d'urbanisme Drohne © ART & BUILD Architects
A titre d'illustration - projet susceptible d'évoluer

ANNEXE 4 : PLAN DE LA PLAINE DE JEUX



Projet développé par Bruxelles Environnement

DÉCOUVRIR@HIPPODROME / APPRENDRE@HIPPODROME / FLANER@HIPPODROME /
MANGER@HIPPODROME / SEBALADER@HIPPODROME / JOUER@HIPPODROME /
SEDÉTENDRE@HIPPODROME / JOUERAUGOLF@HIPPODROME

INFO



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

En collaboration avec la SAU



DROHME
· PARK ·



Crédits photographiques : Bruxelles Environnement, photos de Axel Demonty, Erik De Schrijver, Juliana Moreira di Castro, Heleen Ochelen, Frederik Vaes, p. 2, 4, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 19, 20, 24, 27, 28, 29, 33, 34, 35, 39, 40, 44, sau-msi.brussels, cover et p. 4, 6, 7, 13, 26, 40, 41, Collection Belfius-Académie royale de Belgique, p.5, ART & BUILD Architects, p. 21, 22, 23, Yves Fonck, p. 12, 30, 31, 36, Saxifraga-Soder Berg, Rhodeus Amarus, p. 11, Fondation Forêt de Soignes, carte des points d'entrées (portes et accès), p. 18

Design : associationdidees.be

Editeurs responsables : F. Fontaine & B. Dewulf · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclé